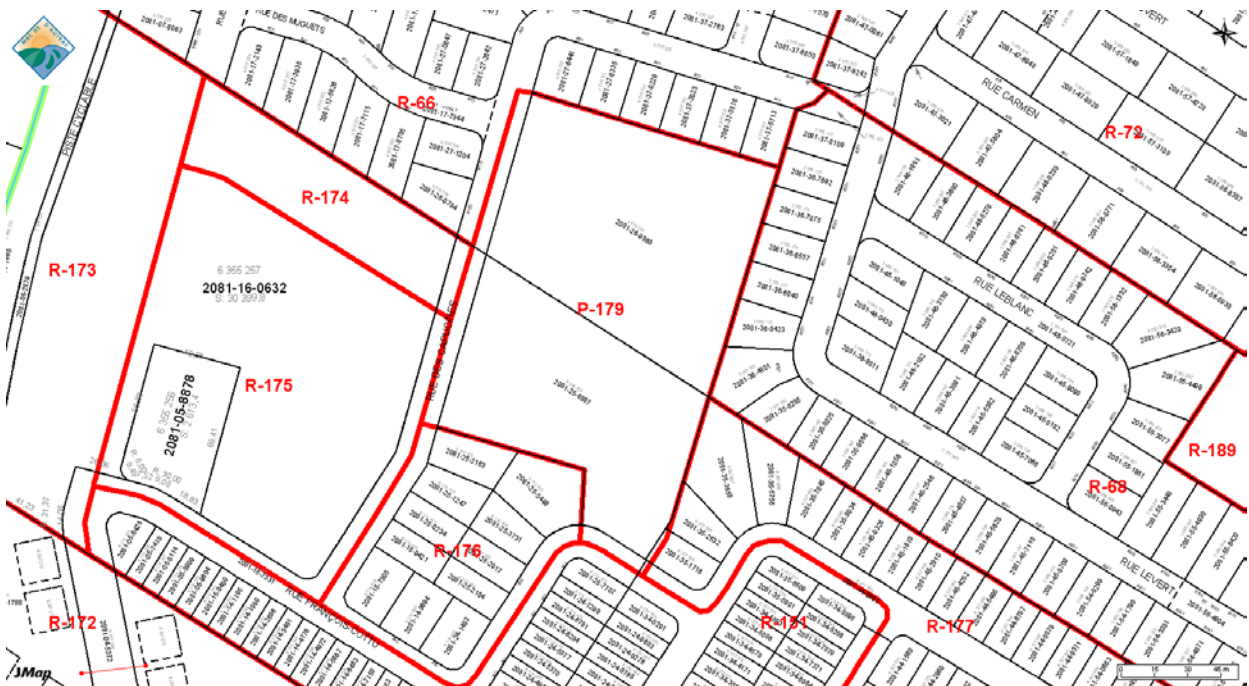


Avis aux personnes intéressées par une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage

Lors d'une séance tenue le 5 juin 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RRU2-61-2023 intitulé : **Règlement modifiant le Règlement de zonage no RRU2-2012 aux fins de permettre les établissements scolaires dans la zone P-179.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 juillet à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement a pour effet de permettre, à l'emplacement du parc Louise-Bissot délimité par la zone P-179 illustrée ci-après, l'implantation d'une école primaire.



Le projet de règlement ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville, aux heures normales de bureau ainsi que sur le [site Internet de la Ville](#).

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 12 juin 2023

Marc-Olivier Breault, directeur général
et assistant-greffier